



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre.

Présents : 21

Excusé : 1

Pouvoirs : 7

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Monsieur Julien DETREZ

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

DCM N°2024-77 : Finances - Demande d'aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre d'un Contrat Départemental pour la Transition Écologique 2024 /2025

Rapporteur : Vincent GOYET

Le rapporteur indique qu'il est possible pour la commune de Saint-Mitre-les-Remparts de solliciter le Conseil départemental, afin de financer les projets d'investissements de la commune.

Le montant total de ce programme d'investissements est estimé à 4 675 000 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2024 à l'année 2025, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du Conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2024, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 2 100 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place Neuve - Renaturation du centre historique :

Ce projet d'un montant de 1 600 000 € HT vise à restaurer des espaces verts et à créer des lieux de rencontre favorisant à la fois la biodiversité et le bien-être des habitants.

Il s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique portée par la commune, avec pour objectif de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux en revalorisant le patrimoine naturel du village.

- Création d'un parc paysager et intergénérationnel – Quartier de Varage :

Ce projet d'un montant de 500 000 € HT vise à offrir à la population un espace public de détente, d'activités sportives et de loisirs, tout en intégrant une dimension paysagère et écologique.

Pour cette 1^{ère} tranche du contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil départemental	Autres financements	Autofinancement communal	Total HT
Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place Neuve - Renaturation du centre historique	700 000 €	420 000 €	480 000 €	1 600 000 €
Création d'un parc paysager et intergénérationnel – Quartier de Varage	300 000 €	50 000 €	150 000 €	500 000 €
TOTAL	1 000 000 €	470 000 €	630 000 €	2 100 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-2111300983-20241202-DEL2024-77-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à l'Unanimité

APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2024-2025 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 4 675 000 € HT ;

DECIDE de solliciter la participation financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 51 %, soit un montant global de 2 400 000 € HT pour les années 2024 -2025 ;

APPROUVE le plan de financement de la tranche 2024 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 1 000 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELDROM

Le Maire,
Vincent Goyet

